

Nombre de Membres en exercice : 14  
Nombre de Membres présents : 10  
Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 19 février 2026  
Convocation affichée le : 19 février 2026  
Procès-verbal affiché le : 2026

**L'an deux mil six, le 26 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.**

**Etaients présents les conseillers municipaux suivants :**

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Céline ROUVRAIS — Virginie ROBIOU — Séverine LEBRUN — Véronique PICHÉRI

Absent excusé : Jean-Pierre BATAIS donne pouvoir à Frédéric CHEVILLON, Bruno DE VILLELE donne pouvoir à Claude PAPADOPOULOS, Marie-Hélène BRANDILLY donne pouvoir à Nadine CORBEL

Absent : Franck SAMSON

Claude PAPADOPOULOS a été désigné secrétaire de séance.

<b>Délibération 2026/06</b>	<b>Sollicitation de l'attribution de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la création d'un parking en centre bourg</b>
---------------------------------	---

Vu les articles R2334-10, R2334-11 et R2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière ;

Considérant que la répartition du produit des amendes de police est arrêtée par le Conseil Départemental, qui fixe la liste des bénéficiaires et le montant des attributions ;

Considérant le projet communal de création d'un parking en centre-bourg visant à améliorer la sécurité et l'organisation du stationnement, notamment pour faciliter et sécuriser l'accès au commerce et services de proximité ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut prétendre à une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la réalisation de ce projet.

Ce projet a pour objectifs :

- D'améliorer la sécurité des usagers,
- D'organiser le stationnement en centre-bourg,
- De sécuriser les abords du commerce et équipements publics,
- De favoriser l'attractivité commerciale de la commune.

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

13 voix POUR  
0 voix CONTRE  
0 ABSTENTION

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De solliciter auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tout document afférent à cette demande.

**SIGNATURES**

Le Maire,



Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,

Claude PAPADOPOULOS